Municipalité
des Cèdres

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – AU 1er JANVIER 2026

MAIRE
Salaire de base : 33 392 $
Allocation de dépenses imposable au fédéral seulement : 16 696 $

TOTAL : 50 088 $

CONSEILLERS (ÈRES)
Salaire de base : 11 131 $
Allocation de dépense imposable au fédéral seulement : 5 565 $

TOTAL : 16 696 $

1060, chemin du Fleuve
Les Cèdres (Québec) J7T 1A1
www.ville.lescedres.qc.ca